Accord commercial: Accord de Libre-Échange Canadien (ALEC)

Procédures d'appel d'offres : à tous les fournisseurs pré-qualifiés

Stratégie d'approvisionnement concurrentiel : La demande de propositions (DP) a été envoyée directement aux fournisseurs pré-qualifiés. La DP restera ouverte pendant au moins 15 jours civils.

Méthode de sélection – Les critères techniques obligatoires <u>A0031T</u> (2010-08-16) seront utilisés pour déterminer le soumissionnaire gagnant.

Accords sur les revendications territoriales globales : Non

Nature des exigences

Nom de l'exigence — Achat de capteurs thermiques

Numéro de référence : 1000236893

Agent de négociation des contrats : Thomas Hyde

Courriel: thomas.hyde@hc-sc.gc.ca

Téléphone : 613-941-2071

CETTE DEMANDE EST RÉSERVÉE POUR LES TITULAIRES DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT N° E60PV-19EQUI SEULEMENT, POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT, DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES DE LABORATOIRE ET SCIENTIFIQUE.

Seuls les fournisseurs présentement pré-qualifiés sur l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PV-19EQUI ont été invités à soumettre une soumission.

Conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement, cet avis est publié sur Achat et Vente Canada pour une période de 40 jours civils. La date de clôture publiée sur cet avis indique sa durée de publication. Pour connaître la date de clôture de toute demande de soumissions dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement, les fournisseurs invités doivent se reporter aux documents de sollicitation.

Les fournisseurs qui n'ont pas d'arrangement en matière d'approvisionnement avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'équipement, pièces et accessoires, fournitures et services de laboratoire et scientifique ne peuvent soumissionner. Toutes offres reçues de fournisseurs non pré-qualifiés dans l'arrangement en matière d'approvisionnement ne sera pas évaluée.

Les fournisseurs peuvent, à tout moment, se qualifier sous l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PV-19EQUI pour l'équipement, pièces et accessoires, fournitures et services de laboratoire et scientifique. Les fournisseurs intéressés doivent télécharger le document de sollicitation E60PV-19EQUI/C sur achatsetventes.gc.ca et soumettre une réponse selon les exigences de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement.

Santé Canada a un besoin pour 200 capteurs externes de température ambiante et d'humidité relative avec enregistreurs de données et 200 écrans de protection contre le rayonnement solaire.

Les critères techniques obligatoires sont les suivants :

Capteur de température

ARTICLE	CRITÈRES	RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE
M1	Plage du capteur de température :	
	Doit être supérieure ou égale à la plage de : -40 °C à +70 °C	
M2	Précision du capteur de température :	
	Doit être inférieure ou égale à : ±0,25 °C de -40 à 0 °C	
	Doit être inférieure ou égale à : ±0,2 °C de 0 à 70 °C	
M3	Résolution du capteur de température :	
	Doit être inférieure ou égale à : 0,2 °C	
M4	Dérive du capteur de température	
	Doit être inférieure à : 0,01 °C par an	
M5	Temps de réponse (standard à 90 % du changement) — avec	
	écran de protection contre le rayonnement solaire et	
	mouvement de l'air à 1 m/s	
	Doit être plus rapide ou égal à : 6 minutes	

Capteur d'humidité relative		
ARTICLE	CRITÈRES	RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE
M6	Plage du capteur d'humidité Doit être égale à : 0 à 100 % HR, de -40° à 70 °C	
M7	Précision du capteur d'humidité Doit être égale ou inférieure à : ±2,5 % de 10 % à 90 % jusqu'à un maximum de ±3,5 %, y compris l'hystérèse à 25 °C; Doit être HR ±5 % lorsque inférieure à 10 % HR et supérieure à 90 %	
M8	Résolution du capteur d'humidité Doit être inférieure ou égale à : 0,01 %	
M9	Dérive du capteur d'humidité Doit être inférieure à 1 % par an typique	
M10	Temps de réponse (standard à 90 % du changement) — avec écran de protection contre le rayonnement solaire et mouvement de l'air à 1 m/s Doit être plus rapide que ou égal à : 1 minute	

Enregistreur de données		
ARTICLE	CRITÈRES	RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE
M11	Plage d'exploitation Doit être supérieure ou égale à la plage de : -40 à 70 °C (-40 à 158 °F)	
M12	Norme de données sans fil	

	Doit avoir Bluetooth à faible consommation d'énergie	
	(Bluetooth Smart)	
M13	Plage de transmission :	
	Doit être égale ou supérieure à : Ligne de visée d'environ 25 m	
M14	Taux d'enregistrement :	
	Doit être une plage d'options égale ou supérieure à :	
	1 seconde à 18 heures	
M15	Modes d'enregistrement :	
	Doit être un intervalle fixe ou une rafale	
M16	Exactitude du temps :	
	Doit être inférieure ou égale à : ±1 minute par mois de 0° à	
	50 °C (32° à 122 °F)	
M17	Durée de vie de la batterie :	
	Doit être supérieure ou égale à :	
	1 an, avec intervalle d'enregistrement d'une minute et	
	Bluetooth activé.	
M18	Stockage en mémoire :	
	Doit être supérieur ou égal à : 50 000 mesures	
M19	Évaluation du rendement environnemental :	
	Doit avoir une note minimale de NEMA 6 ou IP67	
M20	Poids	
	Doit avoir un poids maximal d'enregistreur de données de	
	150 grammes	

Écran de protection contre le rayonnement solaire		
ARTICLE	CRITÈRES	RÉFÉRENCE À LA JUSTIFICATION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE
M21	Résistance au vent :	
	Doit être mise à l'essai avec des vents soutenus jusqu'à	
	100 km/h et avec des rafales pouvant atteindre jusqu'à	
	150 km/h	
M22	Plage de température : Doit être supérieure ou égale à la plage de : -40 à 75 °C (-40 à 167 °F)	
M23	Poids: Doit avoir un poids maximal de 150 grammes	
M24	Doit avoir du matériel de montage fourni.	
M25	Doit être compatible avec le capteur de température et d'humidité relative sélectionné.	

Le soumissionnaire recevable détenant déjà un arrangement en matière d'approvisionnement pour l'équipement, les pièces et accessoires, les services et les fournitures de laboratoire et scientifiques de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui répond aux critères techniques obligatoires avec le prix global le plus bas sera recommandé pour l'attribution du contrat.